




SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <p style="font-size: small;">SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (Phtalate de butyle et de benzyle) Classe 9 UN3082 G.E. : III</p>

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Pâte de pigment pour Alsan Trafik HP 540.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39503
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les poussières. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Phtalate de butyle et de benzyle	85-68-7	25-70	Non établie	Non établie
Oxyde calcium	1305-78-8	5-10	2 mg/m ³	Non établie
Noir de carbone	1333-86-4	0,1-8	3 mg/m ³ (poussière respirable)	Non établie

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium ne forme pas de vapeur. On s'attend à ce que la poussière ou les brumes d'oxyde de calcium de solutions concentrées soient irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. (1)

Noir de carbone : Le noir de carbone n'apparaît pas pour causer des effets nocifs significatifs après une simple exposition à court terme, sauf des effets généraux qui seraient attendus avec une fine poussière (des concentrations élevées peuvent causer la toux et une légère irritation temporaire. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Phtalate de butyle et de benzyle : Basé sur l'information sur les humains et les animaux, le phtalate de butyle et de benzyle n'est pas un irritant pour la peau. Dans deux études sur des humains, l'application de phtalate de butyle et de benzyle n'a causé aucune ou une légère irritation (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium est corrosif basé sur l'expérience chez des humains. Il réagit avec l'humidité sur la peau pour former de l'hydroxyde de calcium corrosif. Les matières corrosives peuvent produire de graves brûlures, des cloques, des ulcères et des cicatrices permanentes, dépendant de la concentration de la solution et de la durée du contact. (1)

Noir de carbone : Le noir de carbone n'est pas irritant pour la peau. Il n'est pas absorbé dans le corps par la peau. Cependant, des particules fines peuvent pénétrer dans la peau et être emprisonnées dans les follicules pileux causant la décoloration. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Phtalate de butyle et de benzyle : Basé sur l'information sur les animaux, le phtalate de butyle et de benzyle est un irritant léger pour les yeux. Aucune information sur les humains n'a été localisée. (1)

Oxyde calcium : L'oxyde de calcium est corrosif basé sur l'expérience chez les humains. Il réagit avec l'humidité dans les yeux pour former de l'hydroxyde de calcium corrosif. Les matières corrosives peuvent produire de graves brûlures aux yeux, et des blessures permanentes, incluant la cécité, dépendant de la concentration des solutions et de la durée du contact. (1)

Noir de carbone : La poussière de noir de carbone n'est pas irritante pour les yeux sauf comme « corps étranger ». Des larmoiements, des clignements et de légères douleurs temporaires peuvent survenir lorsque le matériel solide est rincé des yeux par les larmes. (1)

INGESTION

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium est corrosif. L'ingestion peut causer des brûlures des lèvres, de la langue, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac, des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aucune information n'a été localisée chez les humains ou les animaux. (1)

Noir de carbone : Le noir de carbone est probablement non toxique suite à l'ingestion. Il n'y a aucune information disponible chez les humains ou les animaux. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition au travail. (1)

SYSTÈME RESPIRATOIRE

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : Des études sur des travailleurs du ciment exposés à l'oxyde de calcium tel que de la poussière de chaux n'ont montré aucune augmentation de décès dus aux maladies respiratoires. (1)

Noir de carbone : La poussière de noir de carbone est extrêmement fine et légère et peut être respirée profondément dans les poumons, où elle peut s'accumuler. Normalement la poussière est graduellement éliminée des poumons et n'a aucun effet nocif. Cependant, des concentrations élevées de poussière peuvent diminuer la capacité de dégagement des poumons, obstruer les poumons, et interférer avec la fonction pulmonaire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la production de flegme accrue, et l'essoufflement. Un nombre d'études ont montré des changements de rayons X, fonction pulmonaire réduite, emphysème et/ou bronchite chronique chez certains travailleurs de noir de carbone. Dans d'autres études, on n'a observé aucun effet respiratoire. Quelques études ont montré une preuve de fibrose (cicatrisation des poumons) dans la zone autour des dépôts de noir de carbone dans les poumons. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Phtalate de butyle et de benzyle : Le phtalate de butyle et de benzyle n'est probablement pas un sensibilisateur pour la peau, basé sur l'information sur les humains et l'information limitée sur les animaux. (1)

Oxyde calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour être un sensibilisateur de la peau au travail. On a observé une dermatite et de l'eczéma (rougeur et enflure de la peau) chez des employés manipulant des matières contenant de la chaux, particulièrement du ciment rapide. Ces effets sont souvent compliqués par l'hypersensibilité d'autres composants de ciment, particulièrement des chromates. (1)

Noir de carbone : Aucune information disponible. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Phtalate de butyle et de benzyle : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il y a une preuve limitée pour la cancérogénicité du phtalate de butyle et de benzyle chez les animaux expérimentaux. Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme un cancérogène chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas listé ce produit chimique. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour être cancérogène. Aucune conclusion de l'oxyde de calcium ne peut être tirée des études montrant une incidence accrue de cancers des systèmes digestif ou respiratoire chez des travailleurs exposés à la poussière de ciment (maçons, travailleurs d'usine de ciment). La poussière contenait d'autres produits chimiques incluant la silice de quartz et le chrome. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'ACGIH n'a pas désigné ce produit chimique comme cancérogène. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

Noir de carbone : Le CIRC a déterminé que le noir de carbone est peut-être cancérogène chez les humains (Groupe 2B) basé sur une preuve inadéquate chez les humains et une preuve suffisante chez les animaux expérimentaux. Le CIRC a basé sa conclusion qu'il y a une preuve inadéquate de cancer du poumon chez les humains principalement dans sept études, dont trois étaient parmi des travailleurs de production de noir de carbone. Le noir de carbone et ses extraits ont été testés pour la cancérogénicité chez les rats et les souris par inhalation, administration intra-trachéale et application cutanée. L'ensemble des résultats fournit une preuve suffisante chez des animaux de laboratoire pour la cancérogénicité du noir de carbone et des extraits de noir de carbone. Le CIRC a conclu que ce produit chimique est peut-être cancérogène chez les humains (Groupe 2B). L'ACGIH a désigné ce produit chimique comme cancérogène chez les animaux (A3). Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Phtalate de butyl et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour causer de toxicité sur le développement. Aucune information n'a été localisée chez les humains. Aucune toxicité sur le développement n'a été observée dans une étude chez des rats et des souris. (1)

Noir de carbone : Aucune information disponible. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour être un mutagène. Peu d'information chez les humains et aucune information chez les animaux vivants n'a été localisée pour l'oxyde de calcium pur. Un résultat négatif a été obtenu dans les bactéries. (1)

Noir de carbone : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. Des résultats positifs ont été obtenus dans des cellules somatiques suite à des expositions par inhalation par des animaux vivants. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un centre antipoison.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contacter immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable

EXPLOSIBILITÉ : Non applicable

POINT D'ÉCLAIR : 199°C (290°F) (Phtalate de butyle et de benzyle)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)

Non disponible

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Garder les contenants fermés et loin de la chaleur, des équipements électriques ou des sources d'ignition.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit (oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre).

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Poudre chimique sèche, CO₂, mousse, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSÉMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des absorbants ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou autre matériel non combustible et transférer dans des conteneurs. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, et les sous-sols. Se défaire du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit est toxique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume ou les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri du soleil et de l'humidité. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en néoprène ou en nitrile.

RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâte
ODEUR ET APPARENCE :	Pâte colorée à légère odeur ou inodore
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non disponible
TAUX D'ÉVAPORATION (éther = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1.0
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :	Non disponible

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :

Non disponible

VISCOSITÉ :

Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section VII.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes, des peroxydes et des agents oxydants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Oxydes de carbone et divers hydrocarbures.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Phtalate de butyle et de benzyle : (1)

CL₅₀ : Non disponible

DL₅₀ (oral, rat) : 2 330 mg/kg

DL₅₀ (cutané, lapin) : > 10 000 mg/kg

Oxyde de calcium : (1)

CL₅₀ : Non disponible

DL₅₀ : Non disponible

Noir de carbone : (1)

CL₅₀ (inhalation, rat) : 6 750 mg/kg (4 heures)

DL₅₀ : Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

IRRITATION DES YEUX

Phtalate de butyle et de benzyle : Le phtalate de butyle et de benzyle est un irritant léger pour les yeux. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : Des suspensions de carbone et de graphite n'ont produit aucun signe d'inflammation même lorsque injectés dans les yeux des lapins. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Phtalate de butyle et de benzyle : Le phtalate de butyle et de benzyle n'est pas un irritant pour la peau. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : Aucune information disponible. (1)

INHALATION

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : On a observé certains effets sur la partie inférieure des poumons (épaississement alvéolaire et atelectasie) des rats suite à l'inhalation continue de 4 mg/m³ de noir au tunnel (diamètre massique médian de 2,2 µm) pendant 16 jours. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Phtalate de butyle et de benzyle : Des études limitées sur des animaux montrent que le phtalate de butyle et de benzyle n'est probablement pas un sensibilisateur pour la peau. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : Aucune information disponible. (1)

INHALATION

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : Plusieurs études sur l'exposition par inhalation ont été menées chez des animaux expérimentaux. En général, ces études montrent que l'accumulation excessive de noir de carbone dans les poumons peut résulter en réactions inflammatoires significatives (bronchite chronique, alvéolite et protéinose alvéolaire). CIRC a suggéré que la réaction inflammatoire à une charge excessive de noir de carbone dans les poumons peut par la suite résulter en changements fibrogène. (1)

INGESTION

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : On n'a observé aucun changement suite à l'application cutanée de 20% de suspensions de noir de carbone dans des solvants (eau, huile de coton ou huile minérale) chez les souris, les lapins, les singes 3 fois/semaine pendant une année. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Phtalate de butyle et de benzyle : CIRC a conclu qu'il y a une preuve limitée pour la cancérogénicité du phtalate de butyle et de benzyle chez les animaux expérimentaux. (1)

Oxyde de calcium : Aucune information disponible. (1)

Noir de carbone : CIRC a déterminé qu'il y a une preuve suffisante chez les animaux expérimentaux pour la cancérogénicité du noir de carbone et des extraits du noir de carbone. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Phtalate de butyle et de benzyle : Aucune information disponible. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour causer de toxicité sur le développement. Aucune toxicité sur le développement n'a été observée dans une étude non confirmée chez des rats et des souris. (1)

Noir de carbone : Aucune information disponible. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Phtalate de butyle et de benzyle : Des études utilisant des animaux vivants ont utilisé des voies d'exposition (injection) non pertinentes. On a obtenu des résultats négatifs dans des tests utilisant des cellules mammaliennes cultivées, des bactéries et des mouches à fruit. (1)

Oxyde de calcium : L'oxyde de calcium n'est pas connu pour être un mutagène. Aucune étude n'a été localisée chez des animaux vivants. Un résultat négatif a été obtenu dans des bactéries. (1)

Noir de carbone : Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études sur des rats in vivo. (1)

SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

CLASSIFICATION (TMD - DOT) : Classe 9

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT : UN3082

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (phtalate de butyle et de benzyle)

GROUPE D'EMBALLAGE : III

LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.

SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)

CAS : Chemical Abstract Services

CSA : Association Canadienne de Normalisation

DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

DOT : Department of Transportation (États-Unis)

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

SGH : Système Général Harmonisé

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) CHEMINFO (2015), Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 157

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.